



# MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville  
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER  
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre et le 29 mai à 18h45,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno		X		HUGOU E.	MURE	Line-Marie		X		BONESSO P.
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis		X		CHAIX J.			14	04	01	

**Conseillers municipaux en exercice : 19**

**Présents : 14**

Absents : 05

**Dont :**

Absents excusés ayant donné **procuration** : 03

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

**Délibération n° 2024-05-29-16**

**Objet : Symielec - Territoire d'énergie**

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée que le Syndicat *Territoire d'énergie – Symielec*, nous rapporte l'adhésion de la commune de Montferrat à une nouvelle compétence selon les éléments exposées sur le courrier du Syndicat ci-joint, s'agissant précisément de la *maintenance des réseaux d'éclairage public*.

Le Comité syndical a délibéré favorablement dans le même sens.

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétences, et que cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'exposé qui précède ainsi que les termes du courrier de date du 19 avril 2024 annexé à la présente,
- **APPROUVE** les transferts de compétences ci-dessus énumérés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le cas échéant toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

**LE VOTE EST :**

**Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

**E. HUGOU**

